

Rapport de l'assemblée générale ordinaire du 27 avril 2016

L'assemblée générale de Vastned Retail Belgium qui s'est tenue le 27 avril 2016 a approuvé tous les points de l'ordre du jour.

1. Approbation des comptes annuels et distribution du dividende pour l'exercice 2015

L'assemblée générale des actionnaires a approuvé les comptes annuels statutaires de Vastned Retail Belgium, clôturés au 31 décembre 2015, y compris l'affectation du résultat.

Pour l'exercice 2015, le dividende brut à distribuer a été fixé à € 2,51 par action. Après déduction du précompte mobilier de 27% le dividende net de l'exercice 2015 s'élève donc à € 1,8323 par action.

Le dividende est payable à partir du 9 mai 2016 sur base de l'actionnariat au 4 mai 2016.

Pour les actions dématérialisées le paiement s'effectue aux détenteurs par les institutions financières auprès desquelles les actions sont inscrites sur un compte titres. Le dividende pour les actions nominatives sera automatiquement viré par la société aux actionnaires.

2. Composition du conseil d'administration

L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat de Jean-Pierre Blumberg et de nommer Anka Reijnen en tant qu'administrateur indépendant. Le mandat de ces administrateurs prendra fin immédiatement après l'assemblée générale annuelle qui sera tenue au cours de l'année 2019 et au cours de laquelle il sera décidé de l'approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2018.

Le conseil d'administration de la société est à partir de ce jour composé comme suit:

- Jean-Pierre Blumberg, administrateur indépendant, président
- Anka Reijnen, administrateur indépendant
- EMSO sprl, représentée de façon permanente par Chris Peeters, administrateur indépendant
- Taco de Groot, administrateur non indépendant et dirigeant effectif
- Reinier Walta, administrateur non indépendant
- Peggy Deraedt, administrateur non indépendant.

3. Nomination d'Ernst & Young en tant que commissaire

L'assemblée générale a décidé de nommer Ernst & Young Bedrijfsrevisoren, SC sous forme de SCRL, avec siège social à 1831 Diegem, De Kleetlaan 2, représentée par Madame Christel Weymeersch, Réviseur d'entreprises, en tant que commissaire de la société, pour une durée de 3 ans qui prendra immédiatement fin après l'assemblée générale annuelle qui sera tenue au cours de l'année 2019 et au cours de laquelle il sera procédé à l'approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2018. La rémunération annuelle fixe du commissaire est fixée à € 55.000,- (hors frais, hors TVA et rémunération d'IBR de 1,4%).

4. Renouvellement des autorisations

En outre, l'assemblée générale a décidé de renouveler l'autorisation pour l'acquisition de titres propres et de renouveler l'autorisation concernant le capital autorisé.

Au sujet de Vastned Retail Belgium. Vastned Retail Belgium est une société immobilière réglementée publique (SIR) dont les actions sont cotées sur Euronext Brussels (VASTB). Vastned Retail Belgium investit exclusivement dans l'immobilier commercial belge, plus spécifiquement dans des magasins de tout premier ordre (situés dans les meilleures rues commerçantes des grandes villes Anvers, Bruxelles, Gand et Bruges), dans des magasins de premier ordre (des magasins dans le centre des villes en dehors des grandes villes) et dans d'autres biens immobiliers (des parcs de vente au détail et des magasins le long d'axes routiers hautement qualitatifs). La SIR souhaite investir à terme 75% dans des magasins de tout premier ordre dans le centre des grandes villes.

Pour plus d'informations, veuillez contacter:

VASTNED RETAIL BELGIUM SA, société immobilière réglementée publique de droit belge,
Jean-Paul Sols - CEO ou Inge Tas - CFO, T: + 32 3 287 67 87, www.vastned.be